

Le 17 janvier 2022

Le (la) secrétaire
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest
22^e étage, Case 55
Toronto (Ontario)
M5H 3S8
comment@osc.gov.on.ca

Objet : 51-107 – Le point sur la consultation relative à la divulgation de renseignements financiers, avis des ACVM et demande de commentaires sur l'instrument national proposé 51-107, Divulgation de questions relatives au climat

L'Institut canadien des actuaires (ICA) apprécie l'occasion de fournir aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) des commentaires sur leur document de consultation du 18 octobre 2021 traitant de la divulgation de renseignements liés au climat.

On discute de plus en plus de l'adoption de renseignements obligatoires liés au climat qui fournissent aux intervenants du marché de l'information cohérente, comparable et utile pour la prise de décisions. L'ICA a lancé un appel à l'action en septembre 2019 dans [Il est temps d'agir : Faire face aux risques des changements climatiques](#), appelant tous les ordres de gouvernement, dirigeants d'entreprise et investisseurs à prendre des mesures immédiates pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris. Nous avons notamment demandé :

1. Au gouvernement fédéral de superviser la collecte et la divulgation de données nationales sur les répercussions financières des événements climatiques, comme les inondations, les tempêtes de vent et les feux de forêt;
2. À tous les ordres de gouvernement de rendre obligatoire la divulgation de renseignements financiers sur les risques et les possibilités liés au climat sous la gouverne du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le TCFD) d'ici 2021, et aux entreprises d'adopter volontairement le cadre du TCFD dès que possible;
3. Aux investisseurs et aux chefs d'entreprise d'intégrer des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à leur processus décisionnel.

De plus, le 25 novembre 2020, les chefs de la direction des huit principaux gestionnaires de placements de régimes de retraite du Canada, qui interviennent pour environ 1,6 billion de dollars d'actifs sous gestion, [ont demandé aux entreprises et aux investisseurs](#) de « fournir des données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) complètes et cohérentes pour renforcer la prise de décision en matière de placement ainsi que pour mieux évaluer et gérer

leur exposition collective au risque propre aux critères ESG. » Ils ont demandé aux sociétés d'évaluer et de divulguer leur rendement par rapport aux facteurs ESG importants et pertinents pour l'industrie en adoptant les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et le cadre du TCFD.

Les commentaires de l'ICA dans la présente lettre s'appuient sur ce qui précède et sur les principaux événements qui ont fait évoluer la réflexion sur les risques climatiques depuis la publication de la consultation des ACVM, le 18 octobre 2021.

L'ICA félicite les ACVM pour leur importante réflexion dans le cadre de cette consultation. Le document est très bien structuré et les questions posées à la partie 10 sont exhaustives. L'ICA a choisi de répondre aux questions 4, 5, 7, 9, 10, 14 et 18, qui sont essentielles pour les clients et employeurs de ses membres.

Commentaires de l'Institut canadien des actuaires

Introduction

Quelques événements importants se sont produits depuis la publication de la consultation des ACVM le 18 octobre 2021, qui renforcent la nécessité pour les organismes de réglementation comme les ACVM de fournir un cadre pour améliorer l'information sur les risques climatiques et les émissions de gaz à effet de serre (GES) destinée aux investisseurs.

- Attendu que la Conférence des parties (COP) 21 (2015) de la CCNUCC a été saluée comme une réussite politique réunissant plus de 200 chefs d'État pour la signature de l'emblématique Accord de Paris, la COP 26 (2021) à Glasgow a galvanisé les efforts des dirigeants politiques et financiers.
- Le [Pacte de Glasgow sur le climat](#) signé à la COP 26 oblige 200 pays à accélérer l'action pour maintenir la hausse des températures en deçà de 1,5 °C et réagir à l'augmentation des impacts climatiques.
 - Selon l'[analyse](#) actuelle de Climate Action Tracker, les politiques en vigueur nous mettent sur la voie d'une hausse de 2,7 °C. La lecture la plus optimiste des engagements nationaux avant et pendant le sommet de la COP 26 fait pencher la courbe à 1,8 °C. Selon le Pacte de Glasgow sur le climat, « limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C nécessite des réductions rapides, exhaustives et soutenues des émissions mondiales de gaz à effet de serre ». Cela signifie une réduction des émissions de 45 % d'ici 2030 et leur élimination d'ici 2050, par rapport aux niveaux de 2010.
- La [Glasgow Financial Alliance for Net Zero](#) (GFANZ) a été lancée en avril 2021 par Mark Carney, envoyé spécial des Nations Unies pour l'action et les finances en matière de climat et conseiller financier du premier ministre Johnson du Royaume-Uni pour la COP 26, et la plateforme de financement privé de la COP 26 en partenariat avec les champions de l'action climatique de la CCNUCC, la campagne [Race to Zero](#) et la [Présidence de la COP 26](#).

- La GFANZ offre une tribune aux principales institutions financières pour accélérer la transition vers une économie mondiale carbonneutre. Les membres comprennent actuellement plus de 450 sociétés financières dans 45 pays responsables d’actifs de plus de 130 billions de dollars.
- L’accent est mis sur l’élargissement, l’approfondissement et l’augmentation des ambitions carboneutres dans l’ensemble du système financier et sur l’engagement collectif des sociétés à aider les entreprises et les pays à atteindre les objectifs de l’Accord de Paris.
- Les fiduciaires de l’IFRS Foundation ont annoncé la création d’un nouveau Conseil international des normes de durabilité (CIND) doté d’un bureau à Montréal afin d’élaborer une base mondiale complète de normes d’information de grande qualité pour répondre aux besoins d’information des investisseurs.

Plus récemment au Canada,

- Le 16 décembre 2021, le Premier ministre Trudeau a remis une [lettre de mandat](#) à la ministre Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances, dans laquelle il lui demande de travailler avec les provinces et territoires pour rendre obligatoire la divulgation de renseignements financiers liés au climat, en se fondant sur le cadre établi par le Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat; et exiger des établissements sous réglementation fédérale, y compris les institutions financières, les fonds de pension et les organismes gouvernementaux, qu’ils publient les renseignements financiers liés au climat et aux plans de carboneutralité.
- En annonçant cette mesure, le Canada se joint à une liste croissante d’administrations qui passent à la déclaration obligatoire sur le climat pour les entreprises et les institutions financières.
 - En octobre, le gouvernement du Royaume-Uni a annoncé des plans officiels pour promulguer une loi exigeant la divulgation obligatoire de renseignements liés au climat.
 - Aux États-Unis, Gary Gensler, président de la Securities and Exchange Commission, a indiqué plus tôt cette année qu’il souhaitait mettre en place des règles pour la déclaration obligatoire des risques climatiques par les entreprises d’ici la fin de 2021.

C’est dans ce contexte de tendance vers une divulgation accrue des risques liés au climat conforme aux recommandations du TCFD que nous souhaitons soumettre nos réponses à des questions précises posées par l’équipe de consultation des ACVM.

Question 4 : En vertu de l’instrument proposé, une analyse de scénario ne serait pas requise. Cette approche est-elle appropriée? L’instrument proposé devrait-il exiger cette divulgation? Les émetteurs devraient-ils avoir la possibilité de ne pas fournir cette information et d’expliquer pourquoi ils ne l’ont pas fait?

Nous croyons savoir que les ACVM ont été informées des préoccupations des intervenants concernant l’analyse de scénarios, notamment :

- Les investisseurs remettent en question l'utilité, la cohérence et la comparabilité de l'analyse de scénarios en l'absence d'un ensemble normalisé d'hypothèses.
- Les émetteurs s'inquiètent des coûts associés à l'élaboration d'analyses de scénarios.

De plus, l'approche et la méthodologie appropriées soulèvent également des questions, car l'analyse de scénarios liée au climat pourrait ne pas être perçue comme étant mature pour le moment.

Position initiale

L'ICA estime que l'instrument proposé par les ACVM devrait exiger que les émetteurs assujettis préparent une section sur l'analyse de scénarios conforme aux exigences du TCFD pour les raisons suivantes :

- a) Dans son [Rapport final](#), le Groupe d'experts sur le financement durable a recommandé la mise en œuvre progressive obligatoire du principe d'application ou d'explication des recommandations du TCFD pour les entreprises canadiennes.
- b) Il existe une surabondance de preuves selon lesquelles les GES émis par les activités économiques humaines sont les principaux moteurs du changement climatique et de plus en plus de preuves que cela causera des dommages à de nombreux secteurs de l'économie mondiale au-delà de ce qui est actuellement observé; ainsi, le pouvoir prédictif des données historiques pour orienter l'expérience future diminue progressivement et une perspective avant-gardiste semble une approche solide.
- c) Nous vivons dans un monde complexe et interconnecté. Des approches non traditionnelles et prospectives comme l'analyse de scénarios sont nécessaires compte tenu du degré d'incertitude élevé.
- d) L'intérêt des parties prenantes à l'égard de l'instrument proposé est un facteur d'augmentation des divulgations. Sont parties prenantes :
 - i. Des organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF);
 - ii. Les chefs de la direction des huit principaux gestionnaires de placements des régimes de retraite au Canada;
 - iii. Les agences de notation;
 - iv. Le gouvernement du Canada conformément à la lettre de mandat du 16 décembre 2021 remise à la ministre des Finances, comme il est mentionné ci-dessus.
- e) Si les ACVM n'exigent pas que les émetteurs assujettis fournissent une section sur l'analyse de scénarios, les émetteurs ne seront pas encouragés à entreprendre le cheminement vers la divulgation complète au TCFD. Cela mènera à :

- i. Des lacunes dans les renseignements dont dispose le milieu des investissements, ce qui rendra plus difficile la gestion des risques liés aux changements climatiques;
- ii. Des occasions ratées par les émetteurs pour investir dans un outil de prise de décisions stratégiques tel que décrit ci-après;
- iii. La difficulté pour les ACVM de modifier leurs règles à l'avenir pour réintroduire l'analyse de scénarios.

À notre avis, il est préférable de définir le résultat final maintenant, de l'enchâsser dans les règles et d'aider les émetteurs en leur fournissant des conseils tout au long du cheminement de l'analyse de scénarios qualitative à quantitative.

Valeur inhérente de l'analyse de scénarios à des fins stratégiques

L'ICA estime que l'analyse de scénarios est un outil commun et utile de gestion des risques. Sa nature exploratoire peut aider à orienter la prise de décisions stratégiques compte tenu de l'incertitude. Les émetteurs pourraient donc imaginer et construire des contrats à terme plausibles (scénarios) qui pourraient avoir une incidence importante sur leurs modèles d'affaires. Il s'agirait d'informations pertinentes, non seulement du point de vue de la conformité, mais également sous l'angle stratégique.

- a) L'analyse de scénarios vise à mettre à l'essai la résilience de la stratégie de l'émetteur au moyen de divers scénarios physiques, juridiques et de transition associés aux changements climatiques. Elle fait partie d'un processus de gestion des risques qui a pour but de réduire les pertes, de gérer l'incertitude et d'optimiser la prise de décisions afin d'améliorer le rendement. Extrait du [TCFD Technical Supplement](#) :

L'analyse de scénarios est une méthode bien établie qui sert à élaborer des plans stratégiques plus souples et plus robustes à l'égard d'un éventail d'états futurs. Elle est particulièrement utile pour évaluer les questions dont les résultats possibles sont très incertains, qui se produisent à moyen et à long terme et qui peuvent être perturbateurs. L'analyse de scénarios peut aider les organisations à mieux encadrer les enjeux stratégiques, à évaluer l'éventail des mesures de gestion qui pourraient être nécessaires, à participer de manière plus productive aux conversations stratégiques et à cerner les indicateurs pour surveiller l'environnement externe. Fait important, l'analyse de scénarios liée au climat peut jeter les bases d'une mobilisation plus efficace des investisseurs sur la résilience stratégique et opérationnelle d'une organisation.

Il est important d'avoir au moins deux scénarios graves mais plausibles, y compris une transition vers une économie à faibles émissions de carbone (comme le recommande le TCFD et qui est également utilisée par [la Banque du Canada/le BSIF](#)).

Défis actuels associés à l'analyse de scénarios

L'ICA reconnaît que nous en sommes aux premières étapes (fins de la petite enfance) de l'évaluation et de la quantification des risques liés au climat. Il existe divers degrés de maturité

dans l'élaboration de la propension à prendre des risques et de la stratégie des émetteurs à l'égard des risques climatiques.

Le supplément technique du TCFD cerne les défis rattachés à l'analyse de scénarios :

- a) L'utilisation de l'analyse de scénarios liée au climat pour évaluer les répercussions potentielles des changements climatiques sur les activités en est à la fin de la petite enfance :
 - i. Les scénarios élaborés pour des évaluations mondiales et macro des répercussions potentielles liées au climat qui peuvent éclairer les scientifiques et les décideurs (comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Réseau pour l'écologisation du système financier) ne fournissent pas toujours la transparence qui faciliterait leur utilisation dans un contexte d'affaires ou d'investissement.
- b) La disponibilité, la qualité et la granularité des données ne sont pas toujours garanties.
- c) La disponibilité de données utiles pour la prise de décisions, d'outils d'analyse et de compétences sont d'autres défis importants.

Favoriser une adoption graduelle de l'analyse de scénarios

L'ICA encourage les ACVM à favoriser l'adoption graduelle de l'analyse de scénarios allant de type qualitatif à quantitatif afin de tenir compte, sur une période déterminée, de la nature évolutive de la réglementation du risque climatique, des pratiques d'utilisation des données et de production de rapports, puis des défis généralement reconnus liés à l'analyse de scénarios.

- a) Il serait souhaitable de favoriser une approche graduelle d'adoption où les entreprises peuvent progresser dans un continuum, puisque le TCFD et les divulgations liées au climat constituent un cheminement.
 - i. La destination est la quantification de l'impact des risques climatiques pour les émetteurs en utilisant l'analyse de scénarios comme outil, mais il existe de nombreux gradients ou niveaux de maturité.
 - ii. L'approche d'adoption graduelle peut aider à résoudre les problèmes immédiats de coûts et de capacité.
 - iii. Comme il est décrit dans son [Rapport final](#), le TCFD permet une analyse de scénario qualitative et quantitative : [traduction] « L'analyse de scénario peut être qualitative, fondée sur des descriptions et des textes, ou quantitative, fondée sur des données numériques et des modèles, ou une combinaison des deux. L'analyse qualitative de scénarios explore les relations et les tendances pour lesquelles peu ou pas de données numériques sont disponibles, tandis que l'analyse quantitative de scénarios peut servir à évaluer les tendances et les relations mesurables au moyen de modèles et d'autres techniques d'analyse. Les deux reposent sur des scénarios cohérents à l'interne, logiques et fondés sur des hypothèses et des contraintes explicites qui donnent lieu à des cheminements de développement futurs plausibles. »

- b) Un bon point de départ est l'évaluation de l'analyse qualitative des scénarios sur une ou plusieurs périodes.
- i. Les émetteurs utiliseraient l'information et les outils à leur disposition, en respectant leurs propres contraintes, et ils les amélioreraient en vue de l'évaluation quantitative au fil du temps (ou une combinaison des deux).
 - ii. L'analyse doit être ventilée par horizon temporel : à court, à moyen et à long terme.
 - iii. Un niveau élevé de complexité n'est pas justifié à la première version, compte tenu de la courbe d'apprentissage et du fait que le TCFD est un cheminement.
 - iv. Les ACVM pourraient émettre des directives définissant une phase initiale d'adoption graduelle en spécifiant un ensemble de scénarios que les émetteurs utiliseraient comme un refuge de conformité dans leur analyse. Les consignes devraient également tenir compte des facteurs de coût associés aux petits émetteurs en mettant l'accent sur une approche progressive au fil du temps et en tenant compte des divers niveaux de complexité des divulgations. L'ICA peut aider les ACVM à cet égard.
- c) L'analyse de scénario comporte de nombreuses facettes et considérations, conformément au TCFD; l'objectif ne consiste pas nécessairement à les modéliser toutes dans la première version.
- i. Scénarios
 - ii. Échéancier
 - iii. Portée
 - iv. Modèles climatiques et ensembles de données climatiques
 - v. Risques climatiques
- d) Au départ, il ne conviendrait pas de s'attarder à la mise en place parfaite du contexte quantitatif souhaité, mais plutôt de comprendre le comportement du risque s'il se concrétise et de déterminer comment les principaux facteurs de rendement des entreprises peuvent être (sensiblement) touchés par les risques climatiques propres à chaque scénario, particulièrement pertinents compte tenu de la nature sans précédent de ces risques pour le système financier.
- i. Par exemple, les trajectoires des effets ou les voies de transmission sont essentielles pour l'évaluation des risques climatiques et les répercussions directes et indirectes; tout commence par une évaluation qualitative ou semi-quantitative qui tire parti de la cartographie thermique des risques avant de passer à une évaluation quantitative.
 - ii. Les points de bascule, les répercussions non linéaires et les effets en cascade caractérisent les risques climatiques.
- e) À mesure que la disponibilité et la qualité des données évoluent et s'améliorent, que les scénarios modélisés deviennent plus détaillés et personnalisés, et réduits à l'échelle

(granularité supérieure), il sera possible de se fier davantage à la modélisation pour prévoir les pertes probables.

- i. Il est important de proposer une approche qui reflète la nature évolutive du paysage et qui s’y intègre bien.

Recommandation : analyse de scénarios obligatoire

L’ICA estime que :

- a) La conformité du TCFD est un cheminement. Il est important de préparer les analyses futures et de les ancrer sur des bases solides. L’évaluation qualitative peut faciliter ce cheminement. L’analyse de scénario n’est pas un exercice unique. Elle sera plutôt reproduite au fil du temps, à mesure que de nouveaux signaux et des changements se produiront au chapitre des facteurs de risque. Une intégration s’opérera dans une boucle de rétroaction.
- b) Les émetteurs de titres jouent un rôle important en fournissant des renseignements névralgiques et utiles pour aider le secteur financier canadien à améliorer la divulgation des risques climatiques.
- c) La consultation des ACVM a pour objectif de veiller à ce que la réglementation des valeurs mobilières demeure pertinente dans le monde actuel et qu’elle respecte les normes mondiales. La pratique de l’analyse de scénarios est jeune, mais le TCFD offre une marge de manœuvre pour l’information adaptée à la capacité et aux progrès de l’émetteur.
- d) Dans l’ensemble, les émetteurs doivent renforcer leur capacité d’analyse de scénarios climatiques.
 - a. À défaut d’analyse de scénarios, les informations divulguées perdraient une grande partie de leur impact et il serait difficile de les récupérer plus tard.
 - b. Des préoccupations légitimes selon lesquelles ces divulgations deviendraient simplement cloisonnées comme un fardeau réglementaire supplémentaire et un élément de paperasserie administrative, plutôt que d’être intégrées à l’entreprise et de favoriser l’élaboration d’une stratégie résiliente au chapitre des changements climatiques.
- e) Les ACVM pourraient émettre des directives définissant une phase initiale de la trajectoire des analyses de scénarios en spécifiant un ensemble de scénarios que les émetteurs utiliseraient dans leur analyse comme un refuge de conformité. L’ICA peut aider les ACVM à cet égard. Un bon point de départ pourrait être le rapport publié par la Banque du Canada et le BSIF, [Using Scenario Analysis to Assess Climate Transition Risk](#).

Question 5 : Les recommandations du TCFD prévoient la divulgation des émissions de GES lorsque cette information est importante.

L'instrument proposé prévoit que les émetteurs peuvent divulguer les émissions de GES ou expliquer pourquoi ils ne l'ont pas fait. Cette approche est-elle appropriée?

L'ICA est d'avis que la divulgation des trois niveaux d'émissions de GES¹ devrait être obligatoire; toutefois, à l'instar de nos commentaires sur l'analyse de scénarios, nous estimons que la divulgation complète est un cheminement.

Plusieurs avantages anticipés qui sont associés à la divulgation des émissions de GES sont abordés aux questions 9 et 10. Il est essentiel d'être en mesure d'établir une base de référence des émissions de GES afin d'élaborer une feuille de route carbone neutre comportant des cibles significatives sur un horizon temporel défini. Le fait de ne pas évaluer et divulguer les émissions pourrait limiter la prise de décisions stratégiques.

Nous sommes conscients des différences entre les niveaux de déclaration aux portées 1, 2 et 3 entre les émetteurs, de même que des problèmes de comparabilité des informations entre émetteurs. Toutefois, les normes de déclaration comme le protocole sur les GES reconnaissent que la qualité des données peut varier. Des techniques d'estimation sont fournies dans le but d'améliorer la qualité et la disponibilité des données au fil du temps.

Il est probable que l'adoption accrue d'une norme de déclaration des émissions de GES, comme le protocole sur les émissions de GES par les émetteurs, l'élaboration et l'amélioration des repères sectoriels en matière d'émissions de GES et l'accroissement des capacités d'audit pourraient permettre de réduire à long terme certains des problèmes actuels.

Nous savons également qu'il demeure difficile d'obtenir des renseignements opportuns, exacts et fiables sur les émissions de GES de la part des émetteurs.

- L'information repose principalement sur des données autodéclarées de l'entreprise ou sur des estimations fondées sur des méthodes « exclusives » de tiers.
- Nous devons tenir compte des conséquences potentielles imprévues sur la chaîne de valeur des données et des informations sur le climat :

¹ Le [Protocole sur les gaz à effet de serre](#) a défini trois portées d'émissions :

- Les émissions de portée 1 sont des émissions directes provenant des ressources détenues et contrôlées par l'entreprise, en d'autres termes, les émissions rejetées dans l'atmosphère en lien direct avec un ensemble d'activités au niveau de l'entreprise.
- Les émissions de portée 2 sont des émissions indirectes provenant de la production d'énergie achetée par un fournisseur de services publics, en d'autres termes, toutes les émissions de GES dans l'atmosphère, imputables à la consommation d'électricité achetée, de vapeur, de chaleur et de refroidissement.
- Les émissions de portée 3 sont une conséquence des activités de l'entreprise, mais proviennent de sources qui ne lui appartiennent pas ou qu'elle ne contrôle pas; par exemple, l'extraction et la production de matières achetées, le transport de carburants achetés et l'utilisation de produits et services vendus.

- Des données de piètre qualité provenant d'intervenants de bas niveau, comme les émetteurs, sont susceptibles de pénétrer et de « polluer » la chaîne de valeur supérieure, à savoir des parties prenantes comme les investisseurs (institutionnels), les prêteurs et les organismes de réglementation, entre autres.

À tout le moins, il devrait y avoir une cohérence entre les exigences relatives à l'analyse de scénarios et la divulgation des émissions de GES.

- Les émissions de GES et les cibles prospectives représentent l'un des nombreux facteurs nécessaires pour produire une analyse de scénarios significative.

Enfin, pour prendre leur décision finale, les ACVM doivent aussi faire le point sur le paysage politique au Canada et à l'étranger concernant la divulgation des émissions de GES et les feuilles de route carboneutres.

- Comme l'indique la [lettre de mandat](#) adressée à la ministre Freeland : « Avec l'appui du ministre de l'Environnement et du Changement climatique, travailler avec les provinces et territoires pour rendre obligatoire la divulgation de renseignements financiers liés au climat, en se fondant sur le cadre établi par le Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat; et exiger des établissements sous réglementation fédérale, y compris les institutions financières, les fonds de pension et les organismes gouvernementaux, qu'ils publient les renseignements financiers liés au climat et aux plans de carboneutralité. »

À titre de solution de rechange, les ACVM mènent des consultations sur l'obligation pour les émetteurs de divulguer les émissions de GES de portée 1. Cette approche est-elle appropriée? La divulgation des émissions de GES de portée 1 devrait-elle être requise seulement lorsque cette information est importante?

L'ICA estime que le fait d'imposer seulement la divulgation des émissions de GES de portée 1 n'est pas suffisant pour permettre aux investisseurs institutionnels de renforcer la prise de décisions en matière d'investissement et de mieux évaluer et gérer les expositions aux risques climatiques. Il ne cadre pas non plus avec les efforts du gouvernement pour atteindre ses objectifs de 2030 en matière de climat et d'accélérer la transition vers une économie carboneutre au plus tard en 2050.

Les émissions de GES peuvent constituer une mesure utile qui éclaire l'évaluation de l'exposition d'un émetteur au risque de transition selon divers scénarios de tarification future du carbone.

Nous savons également que les risques liés au climat peuvent avoir des répercussions sur les émetteurs au-delà de leurs propres activités et actifs, et qu'ils comprennent des répercussions sur les fournisseurs et les clients, qui ne seraient pas prises en compte uniquement dans les émissions de portée 1.

La mobilisation des parties prenantes est un élément clé pour de nombreux investisseurs institutionnels.

- La divulgation des émissions de GES au-delà de la portée 1 peut faciliter et soutenir cette mobilisation dans l'ensemble de la chaîne de valeur des informations sur le climat et des acteurs.

La divulgation des émissions de GES de portées 2 et 3 devrait-elle être obligatoire?

Oui pour la portée 2.

Oui également pour la portée 3, mais à un stade précoce, elle pourrait reposer sur des estimations. Bon nombre de sociétés cotées en bourse au Canada ne fournissent pas encore de données sur les émissions de l'une ou l'autre des portées, de sorte que les portées 1 et 2 devraient être au premier plan.

Puisque les émissions de portée 3 sont une conséquence des activités de l'émetteur, mais proviennent de sources que celui-ci ne détient pas et ne contrôle pas, il serait important d'intégrer la quantification de cette portée à l'analyse de scénarios. Parmi les activités découlant de cette portée, mentionnons l'extraction et la production de matières achetées, le transport de carburants achetés et l'utilisation de produits et services vendus.

Comme pour l'analyse de scénarios, les ACVM pourraient tenir compte des considérations de coûts associées aux petits émetteurs et mettre l'accent sur une approche progressive au fil du temps, tout en tenant compte des divers niveaux de complexité des divulgations.

Dans le cas des émetteurs qui sont déjà tenus de déclarer des émissions de GES en vertu des lois fédérales ou provinciales existantes, l'exigence de l'instrument proposé d'inclure les émissions de GES dans la notice annuelle ou le rapport de gestion de l'émetteur (si l'émetteur choisit de divulguer ces émissions) pourrait-elle poser un problème de calendrier compte tenu des échéances de dépôt respectives? Dans l'affirmative, quelle est la meilleure façon de régler ce problème?

Nous n'avons pas d'autres commentaires précis que de mentionner qu'à notre avis, les investisseurs institutionnels sont plus préoccupés par les tendances des émissions de GES d'un émetteur que par une estimation unique à une date précise.

Question 7 : L'instrument proposé n'exige pas l'audit des émissions de GES. Devrait-on exiger une certaine forme d'assurance sur la déclaration des émissions de GES?

L'ICA est d'avis que les investisseurs institutionnels auraient besoin d'une assurance de la qualité des données et de la satisfaction que les données sont comparables d'un émetteur à l'autre en fonction d'un cadre mondial normalisé reconnu comme le Protocole sur les GES.

Tout comme les résultats financiers des entreprises doivent être audités au-delà d'un certain seuil, la même règle devrait s'appliquer à la déclaration des émissions de GES.

Question 9 : Quelle information liée au climat est la plus importante pour les décisions d'investissement et de vote des investisseurs? Comment cette information est-elle intégrée à ces décisions? Les investisseurs ont-ils besoin de renseignements supplémentaires?

Pour les investisseurs institutionnels et les gestionnaires de leurs actifs, l'intégration du risque lié aux changements climatiques dans le processus de prise de décisions d'investissement et de gestion des risques repose sur la disponibilité des données sur les émissions de GES des portées 1 et 2. La portée 3 est souhaitable, mais ne devrait pas constituer l'objectif immédiat. Bon nombre d'entreprises cotées en bourse au Canada ne fournissent pas encore de données sur les émissions de l'une ou l'autre des portées; c'est pourquoi il faut mettre l'accent sur cette question.

L'autre élément d'information important a trait aux objectifs des émetteurs en matière de réduction des émissions ou à tout objectif provisoire pendant la transition vers un objectif d'émissions carboneutres, y compris l'investissement dans les énergies renouvelables.

Les renseignements ci-dessus sur les émissions de GES et les objectifs de transition actuels sont importants pour les investisseurs institutionnels et les gestionnaires de leurs actifs pour les raisons suivantes :

- Évaluer l'incidence de divers scénarios de tarification du carbone, de coûts énergétiques ou d'autres objectifs d'émissions carboneutres sur les bénéfices d'un émetteur et sur les liquidités d'exploitation.
- Évaluer la propension du marché/la tarification pour les titres émis par les gros émetteurs ou des émetteurs qui passent moins activement aux émissions carboneutres.
- Aider à établir les objectifs d'émissions carboneutres et les objectifs de transition des investisseurs institutionnels.
- Suivre les tendances des émissions imputables aux émetteurs d'une année à l'autre.
- Appuyer les activités de mobilisation des actionnaires.
- Comparer les données entre les entreprises du même secteur ou de secteurs différents.
- Répondre aux exigences des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable dont de nombreux gestionnaires d'actifs sont signataires et se sont engagés à bâtir un système financier plus durable.
- Être en mesure de satisfaire aux exigences d'une politique de filtrage dans le cadre d'une politique de conduite professionnelle responsable.

Les renseignements supplémentaires dont les investisseurs institutionnels peuvent avoir besoin comprennent :

- L'assurance quant à la qualité des données et satisfaction à l'égard de la comparabilité des données d'un émetteur à l'autre selon un cadre normalisé reconnu à l'échelle mondiale, comme le Protocole sur les GES.
- Des renseignements sur la séquestration du carbone.

Question 10 : Quels sont les avantages prévus associés à la divulgation des renseignements prévue par l'instrument proposé? Comment l'instrument proposé améliorerait-il le niveau actuel de divulgation liée au climat fourni par les émetteurs assujettis au Canada?

La question 9 portait déjà sur les avantages prévus de l'instrument proposé (avec des recommandations supplémentaires) :

- a) Meilleure identification, quantification et gestion des risques liés aux changements climatiques pour les émetteurs et les investisseurs institutionnels.
- b) Meilleure prise de décisions stratégiques par la direction des émetteurs.
- c) Renseignements supplémentaires à l'intention des investisseurs institutionnels pour :
 - Intégrer le risque lié aux changements climatiques dans le processus décisionnel d'investissement;
 - Discuter des objectifs de carboneutralité et de transition avec les émetteurs;
 - Gérer leurs propres objectifs de carboneutralité et de transition.
- d) Contribution aux efforts du gouvernement pour atteindre ses objectifs de 2030 en matière de climat et accélérer la transition vers une économie nette zéro au plus tard en 2050.
- e) Contribution au succès du Pacte de Glasgow sur le climat signé lors de la COP 26 et liant 200 pays, dont le Canada, afin d'accélérer l'action pour maintenir la hausse des températures en deçà de 1,5 °C.
 - La Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ) offre une tribune aux principales institutions financières (dont plusieurs banques canadiennes) pour accélérer la transition vers une économie carboneutre à l'échelle mondiale.

Question 14 : Nous avons fourni des consignes dans la politique proposée sur la divulgation exigée par l'instrument proposé. Y a-t-il d'autres outils, consignes ou sources de données qui seraient utiles pour la préparation de ces divulgations sur lesquelles la politique proposée devrait s'appuyer?

Bien que l'ICA ne soit pas en mesure de recommander des outils, des consignes ou des sources de données particuliers à utiliser, nous pouvons souligner certains principes généraux, notamment :

- L'utilisation de sources de données multiples lorsqu'elles sont disponibles;
- Le recours à de multiples modèles et scénarios climatiques, compte tenu de la forte incertitude entourant l'avenir;
- L'importance du jugement d'expert, compte tenu des imposantes lacunes statistiques réelles qui existent.

En effet, tous les modèles comportent des limites, et la transparence concernant l'utilisation des données, des hypothèses et des paramètres devrait être divulguée.

L'extrait suivant de l'ouvrage [*Risk management – an actuarial approach*](#) de l'Institute and Faculty of Actuaries au Royaume-Uni approfondit les points ci-dessus :

[traduction] « En recueillant le plus de données et de renseignements fiables et pertinents possible sur les risques existants, ils peuvent brosser un portrait plus précis des facteurs de risque, de leur probabilité et de leur incidence potentielle. Cela permet ensuite de faire des choix plus éclairés quant aux risques qui sont plus ou moins importants à étudier de façon plus détaillée. Plus nous pouvons prioriser les risques qui comptent vraiment pour les parties prenantes à l'étude, plus le processus décisionnel sera efficace pour gérer ces risques.

Le processus d'élaboration du modèle nécessite autant de données réelles que possible, mais souvent cela peut être limité soit parce que le système a peu d'antécédents ou que très peu d'exemples ont été suffisamment étudiés. Le jugement d'expert des actuaires et/ou des spécialistes en la matière est nécessaire pour interpréter ces données limitées.

Afin d'établir un point de vue exact et nuancé, il est important de recueillir une vaste gamme d'interprétations des données historiques et de consulter un certain nombre d'experts au sujet des modèles possibles pour les expériences futures.

Toutefois, dans certains cas, le manque de données – dans ce qui est un domaine relativement nouveau – peut restreindre la portée de la modélisation. L'adaptabilité est particulièrement importante pour mesurer le risque climatique, qui évolue rapidement et touche différentes organisations de différentes façons. Cette évolution rapide du risque signifie qu'on se fie davantage au jugement humain, plutôt qu'aux données disponibles, pour déterminer les hypothèses de modélisation appropriées. Il y a donc un risque que les préjugés personnels ne permettent pas d'évaluer adéquatement les niveaux de risque. Dans cette optique, travailler avec plus d'un modèle peut être une approche valable pour produire des descriptions utiles des risques climatiques.

Des études continues sur les occurrences et d'autres données peuvent indiquer des niveaux de risque croissants, bien qu'une analyse et une comparaison approfondies avec d'autres sources de données soient nécessaires pour les distinguer des variations aléatoires ou temporaires. »

Comme il a été mentionné précédemment, l'ICA a lancé un appel à l'action en septembre 2019 dans [*Il est temps d'agir : Faire face aux risques des changements climatiques*](#), demandant au gouvernement fédéral de superviser la collecte et la divulgation de données nationales sur les répercussions financières des phénomènes climatiques, comme les inondations, les tempêtes de vent et les incendies de forêt. Nous continuons de réclamer une initiative nationale de collecte de données sur le climat pour faciliter la détermination, la quantification et la gestion des risques liés au climat pour le secteur financier et le public canadien.

Le 30 novembre 2016, l'ICA et trois autres organisations représentant la profession actuarielle au Canada et aux États-Unis ont lancé l'[*Indice actuariel climatique*](#) (IAC), une mesure trimestrielle de l'évolution des phénomènes météorologiques extrêmes et du niveau des mers.

L'IAC est un outil pédagogique visant à informer les actuaires, les décideurs et le public des tendances climatiques et de certaines répercussions possibles d'un climat changeant au Canada et aux États-Unis. L'indice mesure la fréquence de phénomènes météorologiques extrêmes et l'ampleur des variations du niveau de la mer d'après six composantes :

1. Les températures élevées;
2. Les températures basses;
3. Les précipitations abondantes;
4. Les sécheresses (jours secs consécutifs);
5. Les vents forts;
6. Le niveau de la mer côtière.

Question 18. Dans leur lettre de commentaires accompagnant le document de consultation de l'IFRS Foundation publié en septembre 2020, les ACVM ont déclaré que l'élaboration d'un ensemble mondial de normes de déclaration de la durabilité pour l'information liée au climat est un point de départ approprié, avec des facteurs environnementaux plus vastes et d'autres sujets de durabilité à prendre en compte dans l'avenir. Quels sujets plus généraux en matière de durabilité ou de principes ESG devraient être priorités pour l'avenir?

L'ICA salue l'élaboration d'un ensemble mondial de normes de déclaration de la durabilité pour l'information sur le climat et souscrit généralement à une approche progressive pour l'intégration d'autres facteurs pertinents au fil du temps. Comme point de départ, il conviendrait de considérer les diverses facettes des risques environnementaux, puis d'étudier leurs ramifications au-delà du « E » et dans les domaines « S » et « G », compte tenu de leur interdépendance.

Premièrement, ces dernières années, les risques environnementaux ont dominé les principaux risques mondiaux du Forum économique mondial et ils peuvent représenter un important facteur de risque financier. Au moment d'élaborer des normes de déclaration liées au climat, il serait souhaitable de tenir compte d'un éventail global de facteurs de risque critiques, par exemple, les phénomènes météorologiques extrêmes, l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques, la pollution et les déchets, ainsi que la perte de biodiversité, l'utilisation des terres et le capital naturel.

En effet, une approche qui intégrerait la contribution d'un émetteur aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, ainsi que l'effet des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, et les facteurs liés à la transition et la réponse des principaux intervenants aux changements climatiques qui en découleraient, permettrait une évaluation plus globale.

Deuxièmement, bien que les risques liés au climat soient interreliés, ils peuvent également avoir une incidence sur d'autres enjeux clés en matière d'ESG au-delà du « E ». Par conséquent, une approche judicieuse consisterait à reconnaître ces interdépendances dans l'élaboration de normes de déclaration. Par exemple, l'une des répercussions des changements climatiques portera sur le « S » – santé de la population – reflété, pour les émetteurs, par le capital humain, la productivité du travail, la santé et la sécurité et, dans certains cas, les accidents du travail. Un autre exemple a trait à la demande concurrente d'accès à des ressources naturelles limitées et à d'autres matières premières sensibles au climat, ce qui pourrait avoir une incidence sur les émetteurs et les collectivités avoisinantes, par exemple grâce à un permis social d'exploitation. Bien que ces exemples soient propres à certains secteurs ou régions géographiques, ils sont

présentés à titre indicatif seulement pour mettre en évidence les interdépendances entre les facteurs climatiques et sociaux. Une approche semblable pourrait être adoptée pour le « G », en insistant encore une fois sur les interactions possibles entre les facteurs liés au climat et la composition du conseil et/ou la rémunération des dirigeants, par exemple.

Troisièmement, bien qu'il soit nécessaire de mettre l'accent sur les risques, il serait également important d'inclure des normes de production de rapports sur les débouchés liés au climat et d'autres possibilités plus vastes reliées aux facteurs ESG afin d'obtenir un aperçu plus complet.

Comme nous l'avons déjà mentionné, à la suite de la publication du document de consultation, les fiduciaires de l'IFRS Foundation ont annoncé à la COP 26 la création d'un nouveau Conseil international des normes de développement durable (CINDD) avec un bureau à Montréal pour préparer « des rapports de grande qualité, transparents, fiables et comparables sur le climat et d'autres questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) » afin de combler les besoins en information des investisseurs.

L'ICA estime que les actuaires peuvent jouer un rôle utile et important dans la reconnaissance des risques liés aux changements climatiques, notamment dans les domaines des risques physiques, des risques de transition et des risques de responsabilité. L'ICA croit également que les actuaires peuvent bien travailler avec d'autres professionnels pour déterminer, quantifier et atténuer le risque lié aux changements climatiques. Nous entretenons déjà des relations importantes avec d'autres organismes canadiens de réglementation, dont le BSIF, l'*Autorité des marchés financiers* (AMF) et l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR).

Nous apprécions l'occasion qui nous a été donnée de formuler ces commentaires, et nous serions heureux d'avoir d'autres discussions avec votre équipe.

Veuillez transmettre vos questions à Chris Fievoli, actuaire membre du personnel de l'ICA, communications et affaires publiques, au 613-656-1927 ou par courriel à chris.fievoli@cia-ica.ca.

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[signature originale au dossier]

Jacqueline Friedland, présidente
Institut canadien des actuaires

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme de qualification et de gouvernance de la profession actuarielle au Canada. Nous élaborons et maintenons des normes rigoureuses, partageons notre expertise en gestion du risque et faisons progresser la science actuarielle pour le bien-être financier de la société. Nos plus de 6 000 membres utilisent leurs connaissances en mathématiques, en statistiques, en analyses de données et en affaires dans le but de prodiguer des services et des conseils de la plus haute qualité pour aider à assurer la sécurité financière de toute la population canadienne.